

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 22/05/2026

*Date d’Affichage : 22/05/2026

*Conseillers en exercice : **23**

*PRÉSENTS : **16**

*VOTANTS : 21

Le Conseil Municipal s’est réuni le jeudi 28 Mai 2026 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire

Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mr DUMEUNIER David, Mme FREY Florence, Mr GLÉNAT Bernard, Mme MALLET Françoise, Mr ROUSSELET Thierry, Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie,

Etaient absents excusés :

Mme SÖNNICHSEN Sophie pouvoir à Mr NIFA Mohammed,
Mme DAGUENET Nadine pouvoir à Mr REVEILLERE Dominique,
Mr MAUGENDRE Sébastien pouvoir à Mr PLAIGNAUD Michel,
Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie pouvoir à Mr DUMEUNIER David,
Mr ABDUL Mussawir pouvoir à Mr BRUN Thierry,
Mr DIARRA Fodié, Mr NAIMI Yacine

Monsieur Thierry BRUN a été désigné Secrétaire de séance.

DEL9.DÉCISION MODIFICATIVE n°1

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire et de Madame Isabelle CORNELOUP, Adjointe déléguée aux finances qui rappellent que la commission des finances du jeudi 21 mai 2026 a émis un avis favorable à l’unanimité aux différentes modifications budgétaires,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE d’inscrire les sommes suivantes :

EN FONCTIONNEMENT

En recettes de fonctionnement :

+ 20 350,00 €uros à l’article 7482 – Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation

20 350,00 €uros = TOTAL

En dépenses de fonctionnement :

- 12 276,00 € à l'article 6042 – Achat de prestations de service
- 700,00 € à l'article 6064 – Fournitures administratives
- + 3 000,00 € à l'article 611 – Contrats de prestations de services
- + 9 276,00 € à l'article 61358 – Autres locations
- + 4 680,00 € à l'article 615228 – Entretien autres bâtiments
- + 300,00 € à l'article 6162 – Assurance obligatoire dommage – construction
- + 130,00 € à l'article 6182 – Documentation
- + 100,00 € à l'article 6281 – Cotisations
- + 500,00 € à l'article 65316 – Frais de représentation du Maire
- + 4 640,00 € à l'article 6553 – Service incendie
- + 10 000,00 € à l'article 657363 – CCAS
- + 700,00 € à l'article 023 – Virement à la section d'investissement

20 350,00 € = TOTAL

EN INVESTISSEMENT

En recettes d'investissement :

- + 700,00 € à l'article 021 – Virement de la section de fonctionnement

700,00 € = TOTAL

En dépenses d'investissement :

- + 735,00 € à l'article 21351 – Installations générales bâtiments publics
- 735,00 € à l'article 2151 – Installations réseaux de voiries
- + 700,00 € à l'article 2188 – Autres immobilisations corporelles

700,00 € = TOTAL

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification

Fait à Margency, le 29/05/2026

Le Maire,

Thierry BRUN